

ABONNEMENTS

9 ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclamés... 50 c. —

M. Havaas, rue J.-J. Rousseau, 8
MM. Laffite et C^o, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIEOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	3 » 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 27 Janvier 1876.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Huit compétiteurs sont entrés en lice, dans notre département, pour aspirer à l'honneur de siéger dans l'Assemblée des sénateurs.

Chacun des journaux de Cahors a arrêté sa liste de candidats, pour offrir aux suffrages des électeurs ceux qui sont l'objet de sa prédilection.

Quant à nous, nous avons déjà loyalement publié dans le Journal du Lot la plupart des circulaires électorales des candidats, à mesure qu'elles nous ont été adressées par leurs auteurs. Par là nous avons mis nos lecteurs en mesure de mieux apprécier les concurrents.

Notre journal étant entièrement indépendant des divers candidats, nous avons pris le parti de ne pas inscrire et tête de nos colonnes les noms de ceux qui peuvent avoir nos préférences.

Nous nous bornerons à donner aux électeurs sénatoriaux quelques conseils conformes à la ligne politique, suivie par notre Journal.

AUX ÉLECTEURS DU LOT.

Vous êtes appelés à élire deux sénateurs, qui seront chargés de représenter notre département dans l'Assemblée du Sénat. Vous allez donc accomplir un grand acte civique, qui exercera son influence sur l'avenir de notre pays. Il faut remplir ce devoir avec intelligence et maturité.

Le Président de la République vous disait, il y a peu de jours, dans une patriotique proclamation, que vous devez désirer avant tout l'ordre et la paix. Ce sont là les deux conditions fondamentales, qui seules peuvent nous procurer le bien-être et la prospérité, en faisant fleurir l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Pour atteindre ce but, électeurs, vous devez choisir pour vos représentants des hommes qui, selon le noble langage du Maréchal-Président, placent la défense de l'ordre social, le respect des lois, le dévouement à la patrie, au-dessus des souvenirs, des aspirations et des engagements de parti.

Pour concourir à l'ordre social, pour être dévoué à la patrie, il faut surtout respecter les lois constitutionnelles qui ont fait de la République conservatrice le gouvernement légal de la France, avec la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Dans la situation où se trouve notre nation, voter pour des hommes qui voudraient renverser le gouvernement actuel, ce serait voter pour la révolution, pour l'inconnu, pour l'anarchie ou le despotisme et pour tous les malheurs qui en seraient la conséquence.

Si vous êtes animés par les vrais sentiments du patriotisme, vous devez donc élire des hommes qui veillent, sincèrement, l'affermissement et le développement progressif du Gouvernement légal de la République, gouvernement sage, modéré, conservateur, reposant sur les principes les plus purs de la vérité et de la vertu, sans lesquels aucune société ne saurait être ni prospère, ni durable.

C'est à vous à choisir, selon vos préférences, ceux des candidats qui, au point de vue de ces principes, vous offriront les meilleures et les plus sûres garanties.

En agissant ainsi, électeurs du Lot, vous préserverez la France de nouvelles révolutions : — vous assurerez l'ordre, la paix et la stabilité ; — vous travaillerez pour la défense de vos plus chers intérêts, pour la prospérité et la grandeur de la France.

Le Bulletin officiel publie un placard de deux pages intitulé : *Le maréchal de Mac-Mahon*. Tout ce qui tend à rehausser la personne du président de la République et à bien convaincre les populations que le chef de l'Etat est la personnification de la droiture et de l'honnêteté a évidemment notre approbation. Nous trouvons bon qu'on mette sous les yeux de tous les électeurs les principaux traits d'une vie qui a été consacrée exclusivement au pays, et qui, dans son développement progressif, offre à tous l'exemple des meilleures vertus civiques.

Après avoir rappelé que la France accueillit très-favorablement, la nomination du Maréchal, le Bulletin officiel arrive sans transition à la loi du 20 novembre, qui lui conféra le pouvoir présidentiel pour sept ans. Il s'exprime ainsi à ce sujet :

Les conservateurs voulurent fonder un pouvoir solide et organiser les pouvoirs publics sur des bases plus sûres. Dès que la session se fut ouverte à Versailles, le 5 novembre 1873, le général Changarnier présenta à l'Assemblée une proposition appuyée par un grand nombre de ses collègues, et ayant pour objet la prorogation pour dix ans des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon et la nomination d'une commission de trente membres pour l'examen des lois constitutionnelles.

Les discussions auxquelles donna lieu cette proposition dans le Parlement, des deux messages adressés par le Président à l'Assemblée les 5 et 17 novembre, l'entrevue qui eut lieu le 12 novembre entre les membres de la commission des lois constitutionnelles et le maréchal de Mac-Mahon, tous ces faits importants appartiennent à l'histoire parlementaire des trois dernières années. Ils aboutirent au vote du 19 novembre, qui remit pour sept ans entre les mains du maréchal de Mac-Mahon le dépôt du pouvoir exécutif, l'Assemblée lui témoignant ainsi une absolue confiance dans sa loyauté, son dévouement et son patriotisme.

La loi du 20 novembre une fois votée, on ne

tarda pas à s'apercevoir, selon les rédacteurs de la biographie, que les partis obéissaient à la tendance d'en méconnaître le caractère incommutable et la portée définitive. Le Bulletin ajoute donc :

Mais la nation comptait sans les brigues et les passions des partis qui tentèrent de nier le sens et la portée du septennat, d'en atténuer la valeur et de remettre en question le pouvoir du Maréchal. C'est dans ces circonstances que le chef de l'Etat, bien décidé à dissiper ces équivoques et à déjouer ces calculs, fit une visite au tribunal de commerce, le 4 février 1874, et prononça un discours dans lequel se trouve cette phrase très-claire, très-ferme, très-significative :

« Le 19 novembre, l'Assemblée nationale m'a remis le pouvoir pour sept ans. Mon premier devoir est de veiller à l'exécution de cette décision souveraine. Soyez donc sans inquiétude, pendant sept ans je saurai faire respecter de tous l'ordre de choses légalement établi. »

Le discours du 4 février 1874 eut un grand retentissement, mais il ne fit qu'exciter les clameurs des partis extrêmes. Le Maréchal dut saisir la première occasion pour affirmer de nouveau son intention bien arrêtée de ne pas céder à leurs injonctions et de garder, envers et contre tous leurs efforts, le pouvoir présidentiel pendant sept ans. Cette occasion, il la trouva après la grande revue du 28 juin, qui se termina par un ordre du jour où se trouvait la déclaration suivante :

« L'Assemblée nationale, en me confiant pour sept ans le pouvoir exécutif, a placé entre mes mains, pendant cette période, le dépôt de l'ordre et de la paix publique. Cette partie de la mission qui m'a été imposée vous appartient également. Nous la remplirons ensemble jusqu'au bout, maintenant partout l'autorité de la loi et le respect qui lui est dû. »

Dans la pensée des rédacteurs de la biographie du Maréchal, ces faits indiquent par quelle gradation l'Assemblée en vint, au commencement de 1875, à aborder les lois constitutionnelles et à doter le pouvoir présidentiel de tous les abris et de toutes les garanties qui le rendent aujourd'hui inexpugnable. Voici comment on apprécie dans le travail qui nous occupe l'œuvre du 25 février et ses conséquences :

L'Assemblée, devant ces affirmations énergiques, répondant aux vœux des conservateurs, voulut assurer cet ordre et cette tranquillité que le Maréchal déclarait vouloir maintenir.

Le 25 février 1875, par le vote des lois constitutionnelles, elle entoura les pouvoirs présidentiels d'institutions qui les ont fortifiés et ont facilité au Maréchal l'accomplissement de sa tâche.

Cette tâche, le vainqueur de Magenta n'y faillira pas.

Evidemment, on pourrait reprocher aux biographes du Maréchal de n'avoir pas suffisamment insisté sur ce fait qu'aujourd'hui le président de la République se lie intimement à l'existence et à la durée d'un gouvernement défini. Mais il est probable qu'on aura tenu

dans cette circonstance, à ne mettre en relief que les grandes lignes de la vie politique du Maréchal et à dégager sa haute personnalité des partis qui s'agitent autour d'elle.

L'article du bulletin officiel dont nous venons de parler intéresse particulièrement notre département. En effet, parmi les députés du Lot, il en est un qui a voté tout à la fois contre la Constitution du 25 février 1875, et antérieurement contre la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, le 20 novembre 1873. Il est bon, de le constater dès aujourd'hui. Nous y reviendrons avec d'autant plus de justesse, que la publication du Bulletin officiel est un indice manifeste et éclatant en faveur de la politique constitutionnelle du 25 février et des hommes qui la défendent.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 25 janvier 1876.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. On s'y est occupé simplement des questions courantes. Plusieurs ministres, notamment M. le duc Decazes et M. Caillaux n'y assistaient pas.

Un journal a annoncé hier que le président de la République avait communiqué au conseil son intention de ne plus accepter désormais de dîner officiel. La nouvelle est exacte et son explication est bien simple. Tous les ministres et les principaux représentants étrangers donnant au moins un dîner de ce genre dans le cours de l'hiver et chacun d'eux se croyant tenu d'inviter le maréchal qui, acceptant, une invitation, ne pouvait guère refuser les autres, il en résultait pour les uns et pour les autres une véritable servitude souvent incompatible avec les devoirs du chef de l'Etat et à laquelle il ne pouvait être obvié que par une mesure générale comme celle qui a été prise. Le fait n'a donc rien d'extraordinaire et de nature à justifier l'étonnement manifesté par quelques feuilles.

D'après un bruit très-accrédité, une véritable entente se serait établie, au moyen d'amis communs, entre M. Thiers et M. Gambetta, à la suite de la réunion des délégués de la Seine, tenue dimanche dernier. M. Thiers ayant dit qu'il tenait seulement à faire admettre sur la liste M. Herold, et M. Gambetta ayant exprimé le même désir pour M. de Freycinet, il aurait été convenu que tous deux appuieraient une liste ainsi composée : MM. Victor Hugo, Louis Blanc, Herold, Freycinet et Tolain. Reste à savoir maintenant si les efforts réunis de MM. Thiers et Gambetta seront suffisants pour faire accepter aux intrançais la liste en question.

Le candidat ouvrier du Rappel, Godfrin se sentant coulé dans l'opinion des radicaux eux mêmes depuis qu'il a été reconnu spirite, s'est désisté de sa candidature en faveur d'un autre ouvrier, le citoyen Mallarmet, bien connu dans les réunions publiques. C'est ce dernier que les intrançais du conseil municipal se proposent d'opposer à M. Tolain qui a l'appui de M. Gambetta et de M. Thiers.

Revue des Journaux

Gazette de France.

La polémique se poursuit avec plus de violence et d'âpreté que jamais en Corse, entre les feuilles qui servent d'organes aux deux fractions du parti bonapartiste. Cette polémique est intéressante à suivre.

Il est piquant de voir que, dans la lutte qui va s'engager sur la « terre sainte, » entre les chefs les plus élevés du bonapartisme, la seule chose dont personne ne semble se préoccuper, ce sont les intérêts de la France. En revanche, on se bat avec le dernier acharnement sur des questions de personne ou de localité.

Les jérômistes reprochent à « la coterie Gavino-rouhériste » de sacrifier les intérêts d'Ajaccio, de lui refuser des chemins de fer, d'avoir fait élever de 15 à 25 centimes le prix de l'eau d'Orezza, etc.

Les rouhéristes accusent leurs adversaires de vouloir accaparer au profit d'Ajaccio et au détriment de Bastia toutes les faveurs de l'administration.

Des deux côtés on promet voies ferrées, lignes de bateaux à vapeur, comme si l'empire était déjà rétabli, comme si le prince Jérôme s'était déjà emparé du pouvoir.

Il va sans dire que l'on s'accuse réciproquement de trahison, d'ambition, de corruption, de manque de pudeur, d'avidité insatiable, etc.

Si, par exemple, M. Galloni d'Istria veut être sénateur, ce n'est pas, suivant le *Patriote*, « pour travailler au rétablissement de l'empire, ou pour faire de la Corse le département LE PLUS HEUREUX et LE PLUS RICHE de France et de Navarre. » Les naïfs seuls peuvent le penser. La raison de cette candidature est plus substantielle, si l'on en croit le *Patriote*. M. Galloni, dit cette feuille, désirent faire fortune, s'est fait nommer député; il a touché pour cette fonction 9,000 fr. par an; on lui a alloué ensuite 3,000 fr. de pension « pour infirmités contractées dans l'exercice de ses fonctions sous l'empire, » cela faisait 12,000 fr.; or, comme cela a duré cinq ans, le total a donné, suivant le calcul du *Patriote*, le chiffre de 60,000 francs.

Si M. Galloni veut être sénateur, c'est donc, au dire du *Patriote*, pour ne pas déchoir de cette situation. Des raisons analogues pousseraient M. Gavini et M. Ch. Abbattucci.

Le cas de M. Rouher serait encore plus piquant. Peu s'en faut que le *Patriote* ne l'accuse en termes formels de le... priver de 250 fr. par mois.

« Nous avons appris, dit cette feuille, par une pièce saisie par la police, que le *Patriote* recevait de M. Rouher une subvention de 250 fr. par mois. Nous avons sommé ce personnage d'affirmer le fait. Il s'est tu.

» Les 3,000 francs sont sortis, sans doute, de la caisse de l'impératrice; mais ils passaient dans la poche des hommes de l'entourage.

» Comment pouvons-nous donc consentir à marcher avec des hommes dont le métier est d'exploiter les petits et les grands! »

M. Rouher protestera évidemment contre cette étrange accusation.

Il va sans dire qu'on lui reproche sur tous les tons, dans le camp jérômiste, de n'être qu'un *Auvergnat*; et, comme le mot d'*Auvergnat* signifie du moins que M. Rouher est Français, on lui oppose un prince né dans le Wurtemberg.

Les rouhéristes d'ailleurs ne le cèdent en rien pour la violence et l'exclusivisme anti-français à leurs adversaires. Ainsi, par exemple, le grand reproche qu'ils adressent au duc de Choiseul-Praslin, candidat républicain catholique, soutenu par les jérômistes, c'est d'être le petit-fils du ministre Choiseul, qui a amené la Corse à la France et dont le nom, pour ce fait, doit rester odieux à tous les Corses.

Quant au prince Jérôme, on l'accuse de « défection, » de « trahison. » Ce n'est plus un « bonapartiste. » « Il n'est plus ni avec sa famille, ni avec son parti, ni avec son drapeau, ni avec son honneur, ni avec la Corse, ni avec la France! »

« Il demeure SEUL avec une patrouille de quatre hommes! »

Chaque fraction affirme, en effet, avec la dernière énergie qu'elle est sûre, mais absolument sûre de la victoire.

Les jérômistes ont reçu des nouvelles qui leur garantissent un succès si éclatant qu'ils en sont étonnés eux-mêmes.

Les rouhéristes sont tellement certains de la défaite de leurs adversaires qu'ils en sont stupéfaits et presque disposés à s'apitoyer sur le désastre qui va accabler le prince Napoléon.

Enfin, ce qui achève de peindre cette polémique, c'est que jérômistes et rouhéristes se renvoient à l'envoi l'accusation d'orléanisme.

Orléaniste, M. de Choiseul, à cause de ses relations de famille, et de son grand-père le maréchal Sébastiani, qui a été ministre de Louis-Philippe!

Orléaniste, le prince Napoléon, qui patronne M. de Choiseul!

Orléaniste, M. Rouher, qui a voté à la Chambre avec les orléanistes!

Orléaniste, M. Gavini, dont le père, le frère, les oncles, les cousins ont obtenu des places sous le gouvernement de Juillet!

Orléaniste, M. Abbattucci, dont un cousin a été nommé juge de paix sous le ministère de M. de Broglie!

Orléaniste, M. Galloni d'Istria, qui a conquis la même faveur, sous le même ministère, et lui aussi pour un de ses cousins!

Que pense la *Liberté* de ces progrès effrayants de l'orléanisme dans le parti de l'empire? Nous espérons que M. Detroyat ne gardera pas sur ce point capital le silence obstiné dans lequel il se renferme.

Nos lecteurs peuvent juger, en attendant, de l'unité qui règne dans le camp bonapartiste et de l'estime que les membres les plus actifs et les plus en vue de cette faction professent les uns pour les autres. Il y a dans ce spectacle un enseignement qui ne doit pas être perdu pour le pays.

On écrit de Bastia, 19 janvier, à la *Gazette des Tribunaux*:

« On se souvient que le 25 octobre dernier, un banquet de quatre-vingt-neuf couverts était offert à Bastia, à M. Rouher; on n'y était admis que sur présentation de cartes individuelles. Ce banquet, pendant lequel le député de la Corse a prononcé un discours, avait lieu sur une grande terrasse couverte de toiles goudronnées. Avant la fin du repas, quelques personnes auraient pénétré dans le jardin attenant au local où avait été dressé le couvert, soit en escaladant les murs, soit par la porte qu'on aurait enjambée ou qu'on aurait laissée entr'ouverte.

» A la suite d'une information régulière, une ordonnance du juge d'instruction a renvoyé devant le tribunal correctionnel de Bastia, pour réunion publique illicite, M. le docteur Piccioni, ancien maire de la ville de Bastia, en sa qualité de président du banquet; M. l'abbé Gastelli, comme ayant fourni le local; MM. Calandra et Lacour, capitaines en retraite, comme organisateurs de la réunion. L'affaire a été appelée hier; mais, après l'audition des témoins assignés, le tribunal, d'office, a prononcé un jugement qui remet l'affaire du 22 février prochain pour entendre de nouveaux témoins.

» Il y avait foule nombreuse à l'audience. On y remarquait les députés Gavini et Abbattucci et plusieurs personnes marquantes de la ville. »

Informations

On lit dans le *Journal officiel*:

Divers journaux font allusion, pour une époque indéterminée, à l'appel d'une ou deux classes de réservistes.

Il n'est nullement question de semblables appels et l'on ne s'en occupera que lorsque l'on touchera à l'époque habituelle des grandes manœuvres générales, c'est-à-dire à l'automne de 1876.

Quant à l'armée territoriale, il n'en est pas davantage question, et la première fois qu'elle sera convoquée, ce sera uniquement pour vérifier l'exactitude des contrôles au chef-lieu de chaque compagnie.

L'agence Havas communique la note suivante aux journaux:

Le *Bien public* croit pouvoir affirmer que des escadres seront incessamment formées à Toulon, à Brest et à Cherbourg, et donne même le nom de l'officier général qui doit prendre le commandement d'une prétendue escadre du Nord.

En fait, il y a plusieurs mois que des ordres ont été donnés dans les ports de préparer les cuirassés de la réserve destinés à remplacer les bâtiments de l'escadre, qui ont tous dépassé de beaucoup la limite ordinaire de la durée de service. C'est ainsi que les trois navires de la division de la Manche, envoyés en 1872 dans la Méditerranée, sont venus désarmer dans les ports de Brest et de Cherbourg, auxquels ils appartiennent et où se trouvent leurs remplaçants.

Les mêmes mouvements ont lieu à Toulon pour

reconstituer l'escadre de la Méditerranée, dont les cuirassés désarment successivement, et pour remplacer le *Magenta* et le *Forfait*, qui appartenaient à cette escadre, placés sous les ordres de M. le vice-amiral Roze et de M. le contre-amiral Bonie.

Le *Journal officiel* publie un décret prescrivant l'exécution de la convention d'extradition conclue entre la France et le Pérou et approuvée par l'Assemblée nationale, le 18 décembre dernier. Parmi les crimes à raison desquels l'extradition sera accordée par les deux gouvernements contractants, nous remarquons celui inscrit sous le numéro 23. Il est défini dans les termes suivants: « Evasion des individus transportés à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie. » Mais l'article 7 de la même convention a pris soin d'établir dans quelles limites cette disposition est applicable, en stipulant que les crimes et délits politiques en sont exceptés.

A l'exemple de ses collègues des finances et de l'agriculture et du commerce, M. Wallon, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser aux recteurs une circulaire dans laquelle il invite tous les fonctionnaires de l'Université à se tenir en dehors de toute manifestation politique, surtout pendant la période électorale. Ces prescriptions nous paraissent très-sages, et elles auront l'approbation des fonctionnaires auxquels elles s'adressent, non moins que celle du public.

ESPAGNE

Ces jours derniers, on annonçait que la neige tombée dans le Nord rendait impossible toute opération militaire. Probablement le temps s'est amélioré, car une dépêche a annoncé que Loma et Quesada avaient fait, chacun de son côté et avec succès, un mouvement en avant. Les tranchées de Subijana, enlevées aux carlistes par Quesada, coupaient les communications par la voie ferrée entre Miranda de Ebro et Vitoria. Le général Quesada est donc maître de nouveau de la ligne de l'Ebre à la capitale de Lalava, ligne qu'il avait conquise il y a quelques mois, mais que les carlistes ont occupée depuis lors. S'il faut en juger d'après une proclamation de don Carlos, en date du 19, il faut s'attendre à « une lutte suprême. »

La publication de la correspondance diplomatique entre l'Espagne et l'Amérique qui vient d'être communiquée au Congrès des Etats-Unis, ne nous apprend rien de nouveau sur l'état de la question cubaine. Elle confirme seulement ce que le Message du président avait fait présumer sur la substance de la note envoyée, le 5 novembre 1875, par M. Fish, secrétaire d'Etat, à M. Cushing, ministre des Etats-Unis à Madrid, et dont copie a été envoyée aux puissances.

Le gouvernement américain, dans cette note établit la nécessité d'une intervention des puissances à Cuba, si l'Espagne ne rétablit pas la paix dans l'île et ne donne pas satisfaction à certains griefs déterminés.

La réponse de l'Espagne a été très conciliante, et des promesses formelles ont été faites dans le sens indiqué par la note.

Chronique religieuse

— Le moment solennel approche.

C'est l'heure du recueillement, des revirements, des expédients et des méditations diverses.

On fait des combinaisons, des suppositions, des calculs; on compte les voix; on suppute les chances.

Hé bien, Messieurs, faites vos jeux. Mais qui que vous soyez, élus de dimanche, souvenez-vous toujours que la France est et veut rester catholique; souvenez-vous que les populations du Lot sont éminemment religieuses; souvenez-vous de leurs droits et de leurs libertés, protégez-les toujours.

Et maintenant à l'œuvre donc, faites vos jeux, Messieurs, et que Dieu vous protège; vous en avez grand besoin, et nous aussi.

— Encore un deuil pour l'épiscopat français. Mgr de Marguerye dont nous avons annoncé la mort était âgé de soixante-quatorze ans. Démissionnaire de son siège, il y a trois an-

nées environ, il fut nommé chanoine du chapitre de Saint-Denis, et remplacé à Autun, le 10 janvier 1874, par Mgr Perraud de l'Oratoire, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne et exécuteur testamentaire de l'illustre P. Gratry.

— Mgr de Cabrières a adressé aux doyens et aux professeurs des facultés de Montpellier, une lettre admirable au sujet d'un scandale matérialiste qui a eu lieu à la faculté de médecine.

Tout le monde doit lire la lettre de Mgr de Montpellier. Car il est temps, comme il le dit lui-même « de former une conjuration énergique, un concert unanime de tous les gens de bien, de tous ceux qui sont résolus à ne point se laisser ravir ces richesses primordiales, qu'on appelle: la vie, la sécurité, l'honneur, la foi. »

Henri NADAL.

P.-S. Une omission de deux mots, dans mon dernier article, rendait intelligible le sens d'une de mes phrases.

Je rétablis la phrase en son entier: « Je gagerais volontiers que « ce monsieur le conseiller » taxe facilement les autres d'absolutisme et de cafarderie. »

Je le gageais, lecteur, et tout naturellement je le gage encore!

H. N.

Chronique locale

et méridionale.

Le collège électoral se réunira dimanche, 30 janvier, à l'Hôtel de la Préfecture, dans la salle du Conseil général.

Le premier tour de scrutin aura lieu à huit heures du matin, le second à deux heures, et le troisième, s'il y a lieu d'y procéder, à six heures du soir.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la lettre suivante à MM. les recteurs d'académie:

« Paris, le 19 janvier 1876.

» Monsieur le recteur,

» Dès mes premiers rapports avec vous, je vous ai recommandé expressément d'inviter les fonctionnaires de l'Université de se tenir éloignés de toute manifestation politique. L'enseignement public s'adresse à tous, et le premier devoir des maîtres est de respecter dans les élèves les sentiments de leurs parents. Cette conduite leur est plus que jamais imposée dans la période électorale qui vient de s'ouvrir. En s'abstenant d'user à ce propos de l'autorité qui s'attache à leurs fonctions, ils la maintiendront plus forte dans l'accomplissement de leurs devoirs professionnels.

» H. WALDON. »

M. Roques vient d'adresser aux électeurs sénatoriaux la circulaire suivante:

AUX ÉLECTEURS SÉNATORIAUX.

Messieurs les électeurs et chers concitoyens, Plusieurs membres du Conseil général et du Conseil d'arrondissement, ont posé ma candidature au Sénat.

En l'acceptant je crois devoir vous faire connaître ma vie et mes principes.

Ma vie a été active et je sais ce que le travail coûte de fatigues et de sueurs.

Pendant 42 ans, j'ai exercé les fonctions de notaire; la confiance sans borne de mes clients, les preuves constantes d'estime et de bienveillance que mes collègues n'ont cessé de me prodiguer, me permettent de penser que j'ai maintenu les règles et les traditions de cette honorable profession, que je considérerai toujours comme mon principal titre d'honneur.

Doyen du Conseil général que j'ai eu l'honneur de présider, j'ai aidé mes collègues à repousser les dépenses inutiles ou superflues, à simplifier le budget et en assurer le contrôle. Grâce à nos communs efforts, les routes, les chemins de grande communication sont depuis longtemps à l'état d'entretien, les ressources nécessaires pour terminer les chemins d'intérêt commun sont assurées, et à partir du 1^{er} janvier prochain une somme de 150,000 fr. sera disponible annuellement pour des travaux départementaux, sans augmenter les impôts.

Quant à mes principes, je les résume en peu de mots: *légalité, ordre public et respect à l'autorité.* Conservateur libéral, indépendant

par la position et par le caractère, je repousse avec une égale énergie la licence et l'anarchie, le despotisme et l'arbitraire.

Instruit par l'exemple d'un peuple voisin, qui depuis près de deux siècles esclave de ses lois, fidèle à sa constitution, améliore lentement, mais sans cesse, e sort des classes laborieuses, prospère et grandit toujours, je croyais que la monarchie constitutionnelle était le meilleur des gouvernements et, comme le disait un homme célèbre, la meilleure des Républiques.

Des événements récents m'en ont démontré l'impossibilité, et je me suis rallié à la République. J'ai passé, sans arrière-pensée, sur ce terrain neutre, véritable champ d'asile où je voudrais nous voir tous réunis, pour y déposer nos discordes, nos préjugés, nos illusions et servir la patrie.

Autrefois je disais avec un de nos chefs les plus illustres : nous voulons la Charte, toute la Charte, et aujourd'hui je dis avec une égale sincérité : je veux la Constitution, toute la Constitution, avec deux Assemblées et une magistrature suprême conférée au plus digne, au Président de la République.

Voilà, Messieurs et chers concitoyens, des titres bien modestes pour mériter vos suffrages ; vous les apprécierez et soyez bien convaincus, que dans tous les cas j'accepterai votre décision avec un profond respect.

ROQUES.

Laburgade, 25 janvier 1876.

Nous avons reçu la lettre suivante sur M. de Lamberterie. Nous la publions avec loyauté, au même titre que les circulaires qui nous ont été adressées par les divers candidats.

A Monsieur le Directeur du Journal du Lot.

Monsieur,

L'impartialité que vous avez montrée, en ouvrant vos colonnes aux circulaires électorales de la plupart des candidats de notre département, m'encourage à recourir à votre journal, pour exprimer mes pensées et mes sentiments sur la candidature de M. de Lamberterie aux élections des sénateurs.

Je ne viens pas ici faire un acte de complaisance en faveur de l'un des compétiteurs, qui se présentent aux suffrages des électeurs. Je n'ai en vue que les intérêts généraux de notre pays. Je crois avoir su comprendre et apprécier M. de Lamberterie dans les divers actes de sa carrière parlementaire et de sa vie publique, et j'obéis à la voix de ma conscience, en faisant connaître ici mes plus intimes convictions.

M. de Lamberterie est un de ces hommes d'élite qui, par la dignité et l'honorabilité de leur vie, par la noblesse du caractère, par les services rendus et la longue expérience des affaires, commandent l'estime, la confiance et le respect des hommes de tous les partis.

Elu député du Lot à l'Assemblée nationale, en 1871, il a rempli son mandat avec un sincère dévouement au bien public. S'élevant au dessus des partis et des passions politiques, il s'est montré Français avant tout et animé du plus pur patriotisme. Pour servir la France, pour concourir à son relèvement, à sa prospérité et à sa grandeur, il sait loyalement et avec une entière bonne foi se soumettre aux Gouvernements, qui sont amenés par la force même des événements.

Il a promis de soutenir et de défendre les lois constitutionnelles, qui ont fondé la République conservatrice, de se consacrer au maintien du gouvernement légal de la France, de l'ordre social et d'une sage liberté. On peut compter qu'il tiendra fidèlement sa promesse.

Mais c'est surtout au point de vue pratique des affaires que M. de Lamberterie est un homme précieux pour le département du Lot. Il s'est livré à de profondes études ; il a déjà publié, ou préparé des travaux écrits d'une haute importance, pour des réformes, des améliorations, des projets, dont il poursuit avec ardeur la réalisation et dont l'exécution serait pour notre département un immense bienfait.

M. de Lamberterie a puissamment contribué à faire déclarer d'utilité publique plusieurs lignes de chemins de fer, qui doivent traverser en divers sens le département du Lot et qui sont indispensables au développement de son industrie et de son commerce. Il a fait ordonner des études qui procureront à notre département de nouvelles lignes sur une étendue de 300 kilomètres. Il fera tous ses efforts, pour en activer l'exécution, qui donnera à notre pays une grande impulsion.

En comparant les impôts d'un grand nombre de départements, il a reconnu que le départe-

ment du Lot se trouve proportionnellement beaucoup trop chargé, pour les contributions foncière, personnelle et mobilière. Il l'a prouvé par des documents officiels, oubliés ou demeurés inconnus. Il réclame donc un dégrèvement, qui aurait pour effet de diminuer considérablement les impôts qui pèsent sur notre contrée.

M. de Lamberterie a démontré aussi par des chiffres officiels, que, dans tout le cours de ce siècle, notre département a été un des moins favorisés dans la répartition des fonds de l'Etat, destinés aux grands travaux publics. Il demande que justice nous soit rendue et qu'à l'avenir nous soyons dédommagés par des allocations plus équitables et plus abondantes de fonds, afin que nous puissions arriver à une prompte exécution des chemins de fer qui nous manquent encore.

Il sollicite une juste élévation du prix de nos tabacs, parce qu'ils sont bien moins payés que ceux d'autres départements, quoique les nôtres leur soient généralement reconnus supérieurs.

Il revendique l'établissement, à Cahors, d'une grande manufacture de l'Etat, pour la préparation des tabacs. Un tel établissement procurerait à notre pays de grands avantages et aurait aussi pour résultat d'arrêter l'émigration de nos ouvriers et de nos ouvrières, qui vont se perdre dans les grandes villes.

Nous ne parlerons pas de divers autres projets très utiles de M. de Lamberterie, ni des services en tout genre qu'il a rendus dans tous les cantons de notre département et où de nombreuses voix s'élèvent avec reconnaissance pour demander sa nomination.

D'après ce tableau, rapidement esquissé, de la vie publique de M. de Lamberterie, du bien qu'il a déjà fait et des projets qu'il a conçus, — il est évident qu'il est digne, au plus haut degré, d'être un des représentants de notre département. Pour qu'il puisse obtenir l'adoption de ses propositions et de ses plans, il faut qu'il soit Sénateur, ou Député. Son âge, sa longue carrière, déjà bien remplie, marquent naturellement sa place au Sénat, plutôt qu'à la Chambre des Députés, car au Sénat il représenterait notre département tout entier, et il aurait plus d'autorité pour faire triompher ses projets.

Je me plais à espérer que les électeurs du Lot sauront apprécier les actes, les mérites et les précieuses qualités de cet homme de bien. En le nommant Sénateur, ils feront un acte de gratitude et de justice.

En vous adressant ces considérations, qui sont le résultat de mes convictions, je me place entièrement au-dessus des luttes des partis. Je crois faire une œuvre de patriotisme, dans l'intérêt de mon pays, et je remplis un devoir.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Un électeur indépendant.

.....25 janvier 1876.

Nous recevons d'un de nos lecteurs la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Au moment où les électeurs sénatoriaux vont être convoqués pour nommer deux sénateurs, nous considérons comme un devoir de rappeler aux délégués les titres qui recommandent à leurs suffrages la candidature si sympathique de notre compatriote, M. Octave Depeyre, ancien ministre de la justice.

Originaire de Cahors, où il possède toutes ses propriétés, où sont toutes ses relations d'affections et de famille, il alla de bonne heure s'établir au barreau de Toulouse qui offrait à son jeune talent et à son activité un champ plus vaste, un milieu dans lequel il pouvait se mouvoir plus à l'aise.

M. Depeyre sut, pendant vingt années, conquérir, dans l'exercice de sa profession, des relations si nombreuses et des sympathies si vives, qu'au 8 février 1871, il fut porté sur la liste des conservateurs, et fut élu député de la Haute-Garonne par soixante-dix mille suffrages.

Ce qu'il a été à l'Assemblée nationale, tout le monde le sait. Quelques mois après son entrée à la Chambre, il était considéré comme un de nos premiers orateurs politiques. Son discours sur l'Internationale avait suffi pour le classer.

Dès ce moment, M. Depeyre prit part à toutes les grandes discussions, si bien qu'au 19 novembre c'est à lui que fut confié le soin de défendre à la tribune la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon. Quelques jours après, il était appelé au ministère de la justice, et il porta sans faiblir le fardeau qui lui était confié.

Le caractère dominant de la vie parlementaire de M. Depeyre a été un dévouement absolu à la politique de conservation et au pouvoir du

Maréchal. Il n'était pas de ceux qui se prétaient à ces coalitions inavouables qui, tant de fois, ont entravé le Gouvernement dans sa marche et jeté dans le pays des inquiétudes si nuisibles au développement de la prospérité publique.

Il y a deux ans M. Depeyre entra au Conseil général du Lot. Une protestation dirigée contre son élection lui donna l'occasion de prononcer un discours qui produisit l'impression la plus vive. Nous lisons hier dans un journal que M. Depeyre n'avait jamais rien fait pour le département. A cette époque, on lui reprochait d'avoir trop fait et d'avoir agi pour préparer sa candidature. On se souvient encore avec quelle verve heureuse M. Depeyre, repoussa le reproche, s'honorant de ce qu'il avait fait non seulement pour le canton de St-Géry, mais pour Cahors et le département.

Nous apprenons de Figeac, de Gourdon et de plusieurs points de l'arrondissement de Cahors que la candidature de M. Depeyre est accueillie avec les sympathies les plus générales.

Agréer, etc.

Un de vos lecteurs.

Nous sommes priés d'annoncer que le concours des Jeux-Floraux, pour l'année 1876, sera ouvert mardi prochain 1^{er} février, et qu'il restera ouvert jusqu'au 29 du même mois, terme de rigueur.

Les ouvrages seront reçus tous les jours, les dimanches exceptés, de 9 à 11 heures du matin, au secrétariat de l'Académie des Jeux-Floraux, au Capitole.

Les auteurs sont avertis qu'ils doivent faire remettre, par une personne domiciliée à Toulouse, trois copies de chaque ouvrage. On ne doit pas y joindre de billet cacheté ou non, contenant le nom de l'auteur ; ce nom sera demandé à la personne qui aura remis les copies, quand l'ouvrage aura mérité d'être couronné ou imprimé au recueil, ou quand le résultat d'un premier examen présentera des chances possibles de mention au rapport. Chaque exemplaire doit porter, avec le titre de l'ouvrage, une épigraphe qui sera inscrite sur le registre du concours, ainsi que le nom et la demeure du correspondant de l'auteur. Les ouvrages transmis directement à l'Académie, soit par la poste, soit par toute autre voie que celle qui vient d'être indiquée, ne seront pas admis.

Voir, pour de plus amples détails, le programme du concours qui sera immédiatement envoyé gratis et franco, à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie, à M. Roques, secrétaire-archiviste, rue des Renforts, 15.

FOIRE DE MONTECQ.

On nous écrit de Montecq :

Quinze cents paires de boeuf étaient échelonnées en rangs serrés sur notre beau foirail : le coup d'œil était ravissant ; la marchandise était belle. Les curieux s'arrêtaient devant plusieurs paires de bœufs gras destinés à la boucherie mais l'attention des vrais connaisseurs se portait surtout sur le nombre et la beauté des bœufs d'attelage ; cinquante six cent paires de ces derniers furent achetées par nos voisins du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne qui se plaisent à proclamer que les foires de Montecq sont sans rivales dans la contrée.

Une centaine de bœufs de boucherie à destination de Bordeaux ou de Paris se sont vendus 35 fr. les 50 kil. (poids vif). Les bouchers de Cahors et du département étaient venus en nombre pour acheter les veaux du canton de Montecq dont la qualité supérieure est de plus en plus appréciée ; aussi ont-ils été enlevés de bonne heure avec une augmentation sur les cours précédents.

Les veaux se payaient (prix moyen), 1 fr. le kilo (poids vif). Les moutons 0 fr. 65 c. le kilo (poids vif). Les brebis 0 fr. 55 c. le kilo. poids vif. La volaille 1 fr. 10 c. le kilo. La truffe 3 fr. le kilo. Les cochons-gras, 58 fr. les 50 kilo. poids vif.

A la halle les affaires étaient peu animées, la marchandise ne manquait pas, mais le commerce des grains était complètement nul.

Le blé s'est vendu 22 fr. l'hect. Le maïs id 12 fr. l'hect.

Il y a eu toute la journée grande affluence autour des marchands étalagistes qui paraissent très satisfaits, les débits de boissons et les cafés ont reçu de nombreuses visites.

D'après un avis favorable de MM. les magistrats du tribunal civil de première instance de Gourdon, M. Brunel a été admis à représenter

ou assister les parties en matière de commerce. Les audiences ont été fixées au mardi à l'issue de l'audience des criées.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 10 au 22 janvier 1876.

Mathématiques élémentaires.

Version latine. — 1 Moles. — 2 Rochette.

Histoire. — 1 Couture. — 2 Viussens.

Mathématiques préparatoires.

Mathématiques. — 1 Souques. — 2 Combarieu.

Narrat. fr. — 1 Ponjade — 2 Combarieu.

Philosophie.

Mathématiques. — 1 Prunieras. — 2 Ausset.

Physique. — 1 Ausset. — 2 Tillol.

Rhétorique.

Disc. latin. — 1 Cantarel. — 2 Bugat.

Disc. franç. — 1 Bugat. — 2 Cantarel.

Seconde.

Thème latin. — 1 Bousquet. — 2 Grépon.

Narrat. franç. — 1 Albert. — 2 Lescale.

Troisième.

Thème latin. — 1 Valat. — 2 Bertrandry.

Narrat. franç. — 1 Bex. — 2 Valat.

Quatrième.

Orthographe. — 1 Barbier. — 2 Delpech.

Thème latin. — 1 Barbier. — 2 Delpech.

Cinquième.

Orthographe. — 1 Gatorze. — 2 Laur.

Thème latin. — 1 Gayet. — 2 Gatorze.

Sixième.

Orthographe. — 1 Castagné. — 2 Barriéty.

Version lat. — 1 Appert. — 2 Castagné.

Septième.

Thème latin. — 1 Tinel. — 2 Breil.

Version lat. — 1 Grenat. — 2 Mogniat-Duclos.

Huitième.

Calcul. — 1 Arbouys. — 2 Bénéch.

Histoire. — 1 Arbouys. — 2 Bouyssou.

Enseignement spécial. — Troisième année.

Littérature. — 1 Pélissié.

Histoire. — 1 Pélissié.

Deuxième année.

Hist. naturelle. — 1 Belloc. — 2 Bouloumié.

Français. — 1 Galtié. — 2 Bouloumié.

Première année.

Mathématiques. — 1 Sers. — 2 Paulus.

Physique. — 1 Mouréze. — 2 Sers.

Année préparatoire.

Ecriture. — 1 Vêrines. — 2 Mention.

Anglais. — 1 Arnaud. — 2 Vêrines.

Classe primaire. — Première division.

Ecriture. — 1 Lrbro. — 2 Soulié.

Calcul. — 1 Labro — 2 Clavières.

Deuxième division.

Ecriture. — 1 Biar. — 2 Darquier.

Calcul. — 1 Bénéch. — 2 Gaston.

Troisième division.

Ecriture. — 1 Edoux. — 2 Bénéch.

Calcul. — 1 Bénéch. — 2 Edoux.

Quatrième division.

Ecriture. — 1 Baudel. — 2 Manhiabal.

Calcul. — 1 Baudel. — 2 Manhiabal.

Le censeur des Études,

T. DURAND.

Pour la chronique locale A. Laytout.

Bourse de Paris.

Paris, 27 janvier 1876.

Rente 3 p. %	66.75
— 4 1/2 p. %	97.00
— 5 p. %	105.70

L'ART MODERNE

Revue mensuelle avec gravures à l'eau-forte.

M. Marc de Montifaud qui vient de faire paraître une édition populaire de son livre si curieux : les Courtisanes de l'antiquité, Marie-Magdeleine, ainsi qu'une réédition des Voyages aux états et empire du soleil, de Cyrano de Bergerac, est le rédacteur en chef d'un des plus beaux journaux de ce temps : « L'Art moderne. » Cette importante publication paraît tous les mois dans le format in-4^o colombier, et donne deux feuilles de texte et trois eaux-fortes inédites, hors texte ; chaque année formera donc un beau volume de quatre-vingt-seize pages et de trente-six eaux-fortes. Nous pouvons déjà signaler dans les ivraisons parues :

La Naissance d'Aphrodite, de Bonnegrace, exécutée par Monnin. — Danaë, de Charbonnel, par lui-même. — L. Ru du moulin, de Tanguy, par lui-même. — Chloé, de Jules Lefebvre, par Monnin. — Les Grigoux, de Charbonnel, par lui-même. — L'Amateur des tableaux, de Leyendeker, par Cattelain. — Erasme, d'Holbein, par H. Lefort. — Réverie, de Laforesterie, par A. Masson. — Sous bois, près Provins, de Guérard, par lui-même. — La Poésie à l'hôpital, de Monnier, par lui-même. — Une bonne Femme, de Flameng, par Lucas. — Environs de Caen, d'Hervier, par lui-même, etc., etc.

Les articles sont signés : Jules Claretie, bibliophile Jacob, Olympe Audouard, Marc de Montifaud, Armand Silvestre, ect.

Deux eaux-fortes splendides sont données en prime aux abonnés : les Musiciens de la noce, de Charbonnel ; la Basse-cour, d'Hanoteau, gravée par son élève, M. Tessier.

Bureaux : 49, Chaussée-d'Antin, Paris.

La Chanson du jour illustrée. Le Conservatoire Populaire du Chant, tels sont les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empressement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour : l'une publie les Œuvres des principaux compositeurs modernes, l'autre les Œuvres anciennes des compositeurs célèbres.

L'éditeur, GUSTVE AVOCAT, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative a su résoudre le problème de la bonne musique à bon marché, en disant à ses lecteurs *Cinquante-deux compositions avec l'accompagnement : de piano*, devenues presque populaires, pour le prix vraiment incroyablement de 5 fr.

Nous sommes convaincus que la *Chanson du Jour* et le *Conservatoire populaire du Chant* ont leur place marquée dans toutes les maisons où l'on tient à être au courant des Nouveautés à succès et à se former une jolie bibliothèque des Œuvres célèbres des grands compositeurs de musique.

En vente chez GIRMA Libraire à Cahors.

M. Carl Vogt, le célèbre auteur des *Leçons sur l'homme*, avait été envoyé au congrès de Bordeaux par le gouvernement de Genève pour étudier la question du phylloxera.

M. Carl Vogt a bien voulu communiquer son rapport au gouvernement à la *Reforme économique*, qui le publie dans son numéro du 15 janvier.

C'est un exposé complet de la question du phylloxera, des récentes découvertes de MM. Boiteau et Balbiani, grâce auxquelles on arrivera certainement à la destruction de ce petit, mais pernicieux insecte.

Nous rappelons à ceux qui voudraient se procurer ce travail que la *Reforme économique* se trouve dans toutes les grandes librairies, et à Paris, 45, rue du Faubourg Montmartre.

MAUX D'ESTOMAC, GASTRITE

Les personnes malades de l'estomac ou des intestins, âgées faibles de poitrine ou convalescentes, celles auxquelles l'usage du chocolat et du café est défendu, trouveront dans le **Racahout de Delangrenier** un déjeuner nutritif réparateur et aussi agréable que facile à digérer. Dépôts dans chaque ville. (Se méfier des contrefaçons.)

MAL DE DENTS. — L'Eau du Dr OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les Pharmacies.

LES GRAINS de SANTÉ du Dr FRANCK sont *apéritifs, stomachiques, purgatifs et dépuratifs* selon la dose employée qui est de un, deux ou trois. Que de maladies évitées ou guéries par leur usage ! — Exiger les véritables dans des boîtes bleues. — Etiquettes en 4 couleurs. — Signature A. ROUVIERE en rouge. 1 f. 50 la 1/2 boîte. — Paris, pharmacie Leroy et toutes les pharmacies.

Agence Générale de consignation de commission, cours du Chapeau rouge, 26, Bordeaux.

Avances sur toutes marchandises, taux modérés, l'organisation de l'agence lui permet de consentir des renouvellements trimestriels ou d'assurer la vente prompte et avantageuse des produits consignés.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel PILON, de Paris.

On demande des représentants

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Cast Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 19,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416. M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalésière du Barry » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalésière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — les Biscuits de Revalésière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalésière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdan, épicier.

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE Economie réelle. — Garanties sérieuses. Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût. Une des plus anciennes Maisons de Fabrication. Ancien Directeur des Gr^{es}-Rue, 70, Besançon, seule ville française de production. Horloges publiques parfaites pour Eglises, Hôtels de Ville etc. On demande des repr^{és}, villes, cantons, etc.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

BIBLIOTHÈQUE des SCIENCES CONTEMPORAINES

publiée avec le concours DES SAVANTS ET DES LITTÉRATEURS LES PLUS DISTINGUÉS

Par la librairie C. REINWALD et Co, 45, rue des Saints-Pères La Bibliothèque des sciences contemporaines se publie par volumes in-12, format anglais.

Les deux premiers volumes de cette Bibliothèque viennent de paraître et contiennent :

LA BIOLOGIE

PAR LE DOCTEUR CH. LETOURNEAU

4 volume in-12 de 566 pages, avec 112 gravures sur bois. Prix broché, 4 fr. 50 ; relié toile anglaise, 5 fr.

LA LINGUISTIQUE

PAR M. ABEL HOVELACQUE.

1 vol. in-12 de 378 p. — Broché, 3 fr. 50 ; relié toile angl., 4 fr.

Le volume III contenant l'ANTHROPOLOGIE, par le Dr P. TOPINARD, de près de 600 pages avec de nombreuses gravures sur bois, paraîtra vers le 15 décembre, et son prix sera de 5 fr. broché et 5 fr. 75 c. relié toile.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN.**
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

CINQ FRANCS PAR MOTS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessus.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

- EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
- Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
 - Payables 50 francs par trimestre.
 - La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 430 gravures sur acier. 90 fr.
 - Vie de la très-sainte Vierge, par Le Muliier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
 - La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
 - Missal Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
 - Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
 - DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
 - Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
 - Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
 - Causés célèbres illustrés, 7 vol. 49 fr.
 - Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 300 fr.
 - POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8°. 32 fr.
 - PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 420 fr.
 - BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.
 - L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.
 - BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 480 fr.
 - CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° jésus. 400 fr.
 - MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida, 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
 - La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris ; Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, dirigées par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 41 volumes grand format. Prix : 80 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

1876
CALENDRIER
DU DÉPARTEMENT
DU LOT
EN VENTE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.
Cahors, imprimerie de A. Layton

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES
M^{ME} LINON
FLEURISTE
rue du Lycée, à Cahors
Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'auvel brodé or.

A VENDRE
UNE PAIRE DE **Juments Bretonnes**
LÉGÈRES
POUR LA VOITURE
S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE
UN **Petit Omnibus de famille**
presque tout neuf, fait à Paris, **BONNE OCCASION.**
S'adresser à M. Carayon, carrossier à Cahors, boulevard Sud.

HORLOGERIE
LAMELLE, FILS,
RUE DE LA LIBERTÉ
CAHORS

EXPOSITION de 1865

MONTRES OR ET ARGENT à REMOINTOIR et ÉCHAPPEMENTS ANCRE, LIGNE DROITE et A CYLINDRE

CHAINES OR, ARGENT et DOUBLE CHAINES DEUIL — CLEFS OR ET ARGENT — PENDULES de PARIS & A CAISSE — TOURNE-BROCHES RÉVEILS ETC.

J'ai l'honneur d'informer mes nombreux clients que je vais me consacrer plus spécialement aux réparations concernant l'Horlogerie, et les pièces de précision, Chronomètres et autres. J'ose espérer qu'ils seront satisfaits des travaux confiés à mes soins.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG
Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacement, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinel. Envoi franco du prospectus sur demande.

BAYLES JNE
RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,
A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

TABLEAU DES DISTANCES
nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.